

**AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 425 083
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AUX 77-79 DU BOULEVARD DES PINS**

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de :

- réduire de 18 mètres à 17,25 mètres la largeur minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de subdivision;
 - réduire de 8 mètres à 6,50 mètres la marge latérale totale minimale du bâtiment existant;
 - augmenter de 10 % à 10,5 % le pourcentage maximal d'occupation au sol du garage isolé existant;
 - réduire de 0,5 mètre à 0 mètre la distance minimale entre l'entrée charretière et la ligne latérale;
 - réduire de 0,5 mètre à 0 mètre la distance minimale de l'aire d'isolement de la ligne latérale du terrain;
- le tout pouvant être assujetti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 10 juillet 2023 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 22 juin 2023.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière

